

# Note d'information

n° 246
   
 Avril 2021

A La Réunion, parmi les lycéens du public et du privé sous contrat inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles en 2017 ou 2018, 44% sont toujours en formation l'année suivante. 18% de ceux qui sont sortis du système scolaire en 2018 ou 2019 sont en emploi salarié six mois après leur sortie. L'obtention du diplôme préparé est un atout pour l'insertion professionnelle. Le plus souvent les jeunes lycéens signent un contrat à durée déterminé pour leur premier emploi. Par ailleurs, les lycéens sortant issus de la filière Services bénéficient d'une meilleure insertion.

## L'insertion des lycéens six mois après leur sortie du système éducatif en 2018 ou 2019

**44% des lycéens professionnels poursuivent leurs études après une dernière année d'étude professionnelle**

Parmi les lycéens inscrits en 2017 ou en 2018 d'une dernière année de cycle professionnel de niveau CAP à BTS à La Réunion, 44 % sont toujours en formation l'année suivante. C'est le cas de la moitié des élèves de niveau bac professionnel, et d'un tiers des élèves de niveau CAP. Pour les sortants de BTS, la proportion d'élèves qui poursuivent

leurs études est de 41%.

Au niveau CAP et BTS garçons et filles restent en formation aussi fréquemment, alors qu'au niveau bac professionnel les filles poursuivent une formation un peu plus longtemps que les garçons (tableau 1).

**18% des lycéens professionnels sont en emploi 6 mois après leur sortie d'études**

18% des élèves qui ne sont plus en formation sont en emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire en 2018 ou

**Tab1 - Taux de poursuite de formation et taux d'emploi à 6 mois selon le niveau de sortie**

		Toujours en formation (%)	En emploi (%)
CAP	Ensemble	34	9
	Femmes	32	8
	Hommes	35	10
BACPRO	Ensemble	51	14
	Femmes	55	11
	Hommes	49	16
BTS	Ensemble	41	35
	Femmes	42	35
	Hommes	41	36
Ensemble	Ensemble	44	18
	Femmes	46	17
	Hommes	43	18

Champ : Inscrits en année terminale de lycée EN privé et public en 2017 ou 2018 (sans MC4-MC5), et sortants en 2018 ou en 2019 de lycée EN privé et public (sans MC4-MC5)

Source : Dares-Depp-InserJeunes

2019, contre 41 % au niveau national.

Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement à la sortie de sa formation sont importantes. Au bout de 6 mois, 9% des élèves sortant d'un CAP sont en emploi, contre 14% de ceux sortant d'un Bac professionnel et 35% de ceux sortant d'un BTS. Parmi les élèves sortants, 1% ont suivi une formation de niveau IV autre que le BAC (MC4), et 2% une formation de niveau V autre que le CAP (MC5). Ils ne sont pas inclus dans cette étude.

Quel que soit le niveau de for-

mation, les garçons s'insèrent mieux dans le monde du travail que les filles. La différence est légère au niveau BTS et CAP (écart de 1 à 2 points), et un peu plus marquée au niveau Bac (écart de 5 points).

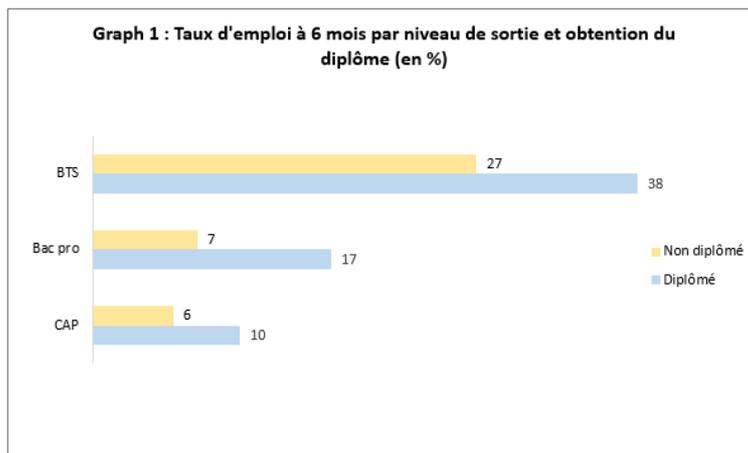
### Le diplôme représente un atout dans l'insertion professionnelle

Tous niveaux confondus, 77% des élèves en dernière année de formation professionnelle ne poursuivant pas leurs études ont obtenu leur diplôme. L'obtention du diplôme préparé permet de trouver un emploi plus facilement. Six mois après leur sortie

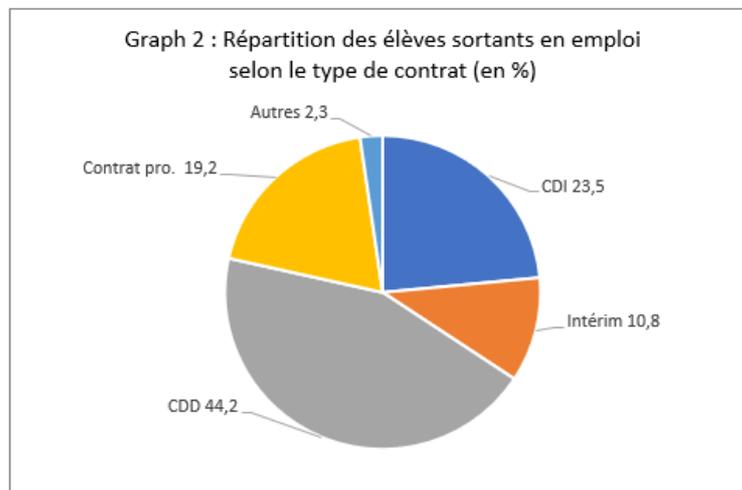
du système éducatif en 2018 ou 2019, 20 % des lycéens ayant obtenu leur diplôme sont en emploi contre 12 % de ceux ne l'ayant pas obtenu. Cet avantage s'accroît avec le niveau du diplôme, l'écart de taux d'emploi entre diplômés et non diplômés étant de 4 points pour le niveau CAP, 10 points pour le niveau Bac professionnel, et 11 points pour le niveau BTS (graphique 1).

### Les jeunes sortants sont plus souvent en CDD

Globalement, l'emploi à durée déterminé est prédominant pour le premier emploi des jeunes



Champ : Lycéens sortants en 2018 ou 2019 avec obtention du diplôme renseignée  
Source : Dares-Depp-InserJeunes



Champ : Sortants en emploi en 2018 ou en 2019 de lycée EN privé et public  
Source : Dares-Depp-InserJeunes

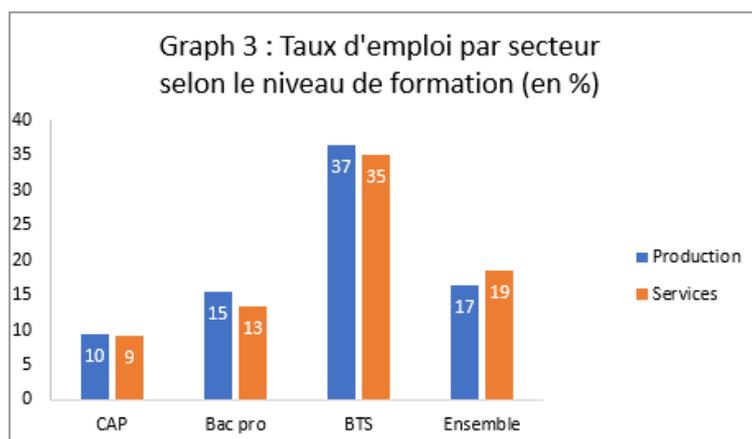
sortant de voie professionnelle : ce type de contrat concerne 44% des lycéens en emploi salarié, quel que soit le niveau de diplôme. Plus de 23 % des jeunes sont en contrat indéterminé, et 19 % en contrat de professionnalisation. L'intérim regroupe 11 % des jeunes lycéens sortant de voie professionnelle (graphique 2).

**Une insertion légèrement différenciée selon le secteur de formation**

viennent de la filière Services et globalement l'insertion des élèves provenant de cette filière est meilleure que celle des élèves venant de la filière Production (19% contre 17%). La structure par secteur étant différente selon le niveau de formation, lorsque l'on considère ces derniers, les taux d'emploi sont en revanche légèrement supérieurs pour la filière Production : + 1 point pour le niveau CAP, et + 2 points pour les niveaux Bac pro et BTS (graphique 3).

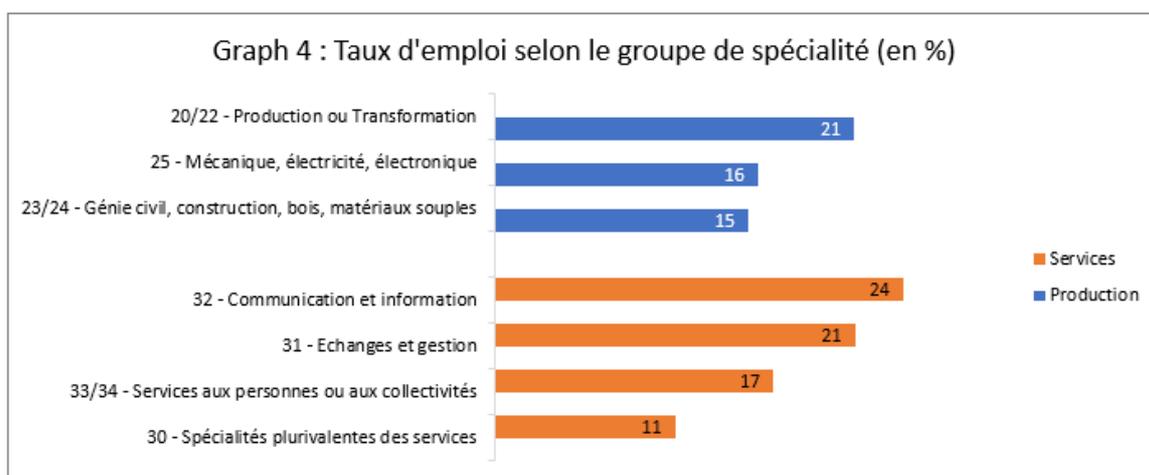
2019 de la filière Production bénéficient d'une meilleure insertion lorsqu'ils ont suivi une spécialité dans le domaine de la Production ou de la transformation. Dans la filière Services ce sont les spécialités des domaines Communication et information, et Echanges et gestion qui offrent la meilleure insertion (graphique 4).

Près de 6 anciens élèves sur dix Les lycéens sortis en 2018 ou



Champ : Sortants en 2018 ou en 2019 de lycée EN privé et public (sans MC4 et MC5)

Source : Dares-Depp-InserJeunes



Champ : Sortants en 2018 ou en 2019 de lycée EN privé et public (sans MC4-MC5)

Source : Dares-Depp-InserJeunes

**Source et champs** : Le dispositif InserJeunes permet de rendre compte de l'insertion professionnelle des sortants de formation professionnelle en lycée ou en apprentissage. Par l'appariement de fichiers de suivi des scolarités et des Déclarations Sociales Nominatives, il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système scolaire ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie).

Le champ des formations prises en compte dans le dispositif Inserjeunes couvre pour les lycéens : les CAP, baccalauréats professionnels, BTS, Mentions complémentaires de niveau IV et V dispensés dans les EPLE publics et privés sous contrat sous tutelle du ministère de l'éducation nationale.

L'emploi des sortants de formation est mesuré à partir des Déclarations Sociales Nominatives. Il couvre l'ensemble du champ salarié privé, hors particuliers employeurs, ainsi qu'une partie des salariés du secteur agricole, en France.

Les indicateurs sont calculés sur 2 années cumulées. Ils ne sont pas affichés quand le dénominateur est inférieur à 20 pour des raisons de robustesse statistique.

## **Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES<sup>1</sup> d'appariement des bases de l'éducation et du travail**

InserJeunes est un système d'information obtenu par rapprochement des bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants) les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement;
- taux de poursuite d'études;
- taux d'interruption en cours de formation.

Le système d'information InserJeunes diffuse également, pour les centres de formation des apprentis, la part de contrats d'apprentissage interrompus avant leur terme.

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Le dispositif InserJeunes succède aux enquêtes IVA et IPA menées par la DEPP, mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : InserJeunes mesure l'insertion, une semaine donnée de janvier, 6 mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient 7 mois après la sortie. La nature des dispositifs est également très différente : InserJeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation, alors que celle-ci est précisément délimitée dans InserJeunes. De plus tous les jeunes ne répondaient pas (taux de réponses en moyenne de 58% pour l'enquête IPA et 54% pour l'enquête IVA au niveau national) ce qui pouvait s'accompagner d'un biais sur le profil des répondants en particulier en lien avec leur situation sur le marché du travail et donc institué un biais sur le taux d'emploi estimé. En revanche, l'aspect déclaratif permettait dans les enquêtes IVA et IPA de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi). Ce n'est plus le cas avec InserJeunes, qui se fonde sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) comme source, et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut notamment les indépendants, les auto entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs et la fonction publique.

Ce projet a reçu un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

1. DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/insertion-des-jeunes-apres-la-voie-professionnelle>